



X A I N T R I E
V A L ' D O R D O G N E

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil Communautaire
Séance du 18 septembre 2019
Sexcles

COMPTE-RENDU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 18 septembre 2019 à Sexcles

DATE DE LA CONVOCATION : 13 septembre 2019

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Hubert ARRESTIER	Laurence DUMAS	Christian PAIR
Joël BEYNEL	Jean-Noël EYRIGNOUX (suppléant)	Jean PESTOURIE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Antony FAURIE	Josiane PIEMONTESE
Corinne BOUSSU	Simone FOLCH	André POUJADE
Jean-Pierre BRAJOUX	Francis HOURTOULLE	Josiane RACHET
Laurence BRIANÇON	Daniel LAGRAVE	Annie REYNIER
Camille CARMIER	Pierre LAPLEAU	Christian RIGAL
Aline CLAVIERE	Jean-Pierre LASSERRE	Jean-Basile SALLARD
Jean-Marc CROIZET	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Laurent LONGOUR	Claude TREMOUILLE
Lucien DELPEUCH	Sébastien MEILHAC	Jean-Claude TURQUET
Geneviève DORGE	Éloïc MODART	Anne VIEILLEMARIN

ÉTAIENT ABSENT EXCUSÉ(ES) ET REPRÉSENTÉ(ES) :

Mme Nicole BARDI représentée par Mme Corinne BOUSSU
M. Roger CAUX représenté par Mme Josiane PIEMONTESE
M. Clément COUDERT représenté par M. Claude TREMOUILLE
Mme Éliane MALBERT représentée par Mme Laurence BRIANÇON
M. Patrice SAINT-RAYMOND représenté par M. Jean-Claude LEYGNAC
Mme Marie-Christine SUDER représentée par M. Jean-Marc CROIZET

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Sébastien DUCHAMP – M. Jacques JOULIE – M. Jean-Pierre LECHAT - Mme Carole MAJA – M. Albert MOISSON - M. Hervé ROUANNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Josiane RACHET.

Monsieur le Président remercie Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour l'accueil du Conseil Communautaire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle indique qu'elle a projeté un petit film sur sa commune de 242 habitants.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Laurence BRIANCON qui remplace Denis TRONCHE, démissionnaire.

Approbation du Compte-rendu du 10 Juillet 2019

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Monsieur le Président doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises :

<i>Point 3.2 de la délibération du 6 janvier 2017 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés).</i>				
Opération	Coût de l'opération HT	Subventions sollicitées		Date de la décision
Aménagement de l'accès à l'embarcadère « Graffeuille » et création d'un parking <i>Demande de subvention au titre du LEADER</i>	17 485.79 €	80 %	13 988.63 € HT	12/09/2019

Anne VIELLEMARINGE indique qu'elle donnera les chiffres de la fréquentation de la gabare à la fin de la saison touristique.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX ENTREPRISES

Monsieur le Président indique que conformément à la délibération n° 2019-019, Monsieur le Président doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Comité d'Attribution des aides aux entreprises. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises :

Entreprise	Secteur d'Activités	Commune	Nature de l'Aide sollicitée	Montant des dépenses éligibles HT	Montant Aide XV'D	Date de décision du Comité d'Attribution
SARL SUN PAT	Pâtisserie	Argentat-sur-Dordogne	Acquisition de matériel + Mise aux normes hygiène et sécurité	22 792,19 €	1 600,00 €	06/05/2019
MIQUEL Ludovic	Travaux Agricoles	Monceaux-sur-Dordogne	Acquisition de matériel	106 500,00 €	1 600,00 €	06/05/2019
XAINTRIE CONSTRUCTION	BTP	Argentat-sur-Dordogne	Acquisition de matériel	6 112,50 €	1 222,50 €	06/05/2019
O DIVIN	Bar - Restauration	Argentat-sur-Dordogne	Enseigne + terrasse	4 431,90 €	886,38 €	01/07/2019
			Acquisition de matériel	4 040,00 €	808,00 €	01/07/2019
MENUISERIE MAGNE	Menuisier	Rilhac-Xaintrie	Création entreprise	30 777,10 €	5 500,00 €	02/09/2019
SPC ESTRADÉ	Plomberie-Chauffagiste	Argentat-sur-Dordogne	Création site internet	690,00 €	138,00 €	02/09/2019
CHAUFFAGE 19	Plomberie - Chauffagiste	Argentat-sur-Dordogne	Devanture	5 598,00 €	1 119,60 €	02/09/2019
SARL MARIE-CLAIRE AUTIERE	Coiffure	Argentat-sur-Dordogne	Devanture	10 190,11 €	1 000,00 €	02/09/2019
			Travaux de mise aux normes	22 586,00 €	1 600,00 €	02/09/2019
			Recrutement		1 000,00 €	02/09/2019
SARL NAVES-THALER	Installation de serres & tunnels	Reygades	Reprise entreprise	15 937,86 €	5 000,00 €	02/09/2019
TOTAL					24 474,48 €	

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT – ORDRE DU TABLEAU

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission du 14 juillet 2019 de M. Denis TRONCHE, 6° vice-président délégué à la Cohésion Sociale, le Conseil Communautaire est invité à élire un nouveau vice-président. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-10 du CGCT (alinéas 4 et 5), le Conseil Communautaire peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection de vice-président et que le nouveau vice-président occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, ou faute de délibération du Conseil Communautaire sur le rang du nouveau vice-président, celui-ci occupera le dernier rang des vice-présidents, chacun des vice-présidents restant passant au rang supérieur.

Pour ce faire, il appartient au Conseil Communautaire de se positionner quant aux modalités de la position des vice-présidents dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Président dit que le bureau communautaire s'est interrogé sur la nécessité de remplacer un vice-président compte tenu du peu de temps qu'il reste jusqu'à la fin de ce mandat, mais aussi sur le fait qu'il est compliqué de prendre ses fonctions en cours de mandat, ce qui ne remet pas en cause le travail fait par la personne démissionnaire.

Il indique qu'il va y avoir un changement de mode de fonctionnement du mode d'accueil de l'ALSH ; ce qui nécessitera du temps et de l'investissement.

Monsieur le Président dit que Christian PAIR avait été pressenti pour assurer cette fonction de vice-président.

Il indique que Christian PAIR lui a donné sa réponse et lui laisse la parole afin qu'il puisse expliquer les raisons de son choix.

Christian PAIR estime qu'il n'a pas les moyens d'assumer cette compétence, il ne se sent pas capable physiquement d'assumer pleinement cette fonction. Il avait été certes pressenti pour ce poste et en est très honoré mais préfère que ce soit quelqu'un d'autre qui assure cette mission de vice-président malgré tout son attachement, et ce travail qui lui plaisait.

Après réflexion, il laisse sa place très ému car ce n'est pas de gaieté de cœur, c'est une charge de travail trop importante pour lui.

Monsieur le Président répond qu'il respecte sa décision et propose de reporter l'élection d'un vice-président compte tenu du nombre d'absents à cette séance.

Jean-Michel TEULIERE rappelle que ce n'est pas n'importe quelle compétence, et confirme qu'il a été évoqué la candidature de Christian PAIR à cette compétence et il sait que ce dernier à un « passé » au sein de l'intercommunalité dans cette compétence enfance et jeunesse.

Il dit qu'il vaut mieux reporter le vote mais qu'il faut assurer l'intérim. Cela permettra aux futurs candidats de se positionner.

Monsieur le Président dit qu'il faut privilégier la volonté de quelqu'un à s'investir pour l'intérêt général et pose la question de reporter la décision d'élire un vice-président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT ET GESTION DES TOURS DE MERLE » À XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Corinne BOUSSU rappelle que reconnu comme site touristique majeur de la Corrèze, les Tours de Merle font partie des richesses du patrimoine de Xaintrie Val' Dordogne. Elles constituent un élément identitaire de ce territoire mais aussi une vitrine.

Ce site est actuellement géré en régie par la commune de Saint-Geniez-ô-Merle et constitue le site touristique générant le plus grand nombre d'entrées payantes du territoire et se classant en troisième position au niveau départemental. Ainsi, avec près de 20 000 visiteurs en 2019, les Tours de Merle ont vu leur fréquentation augmenter de près de 30 % en l'espace de 5 ans, avec une capacité de progression encore importante.

Ce site est ainsi un atout incontestable pour l'attractivité de Xaintrie Val' Dordogne et constitue même une locomotive à certains égards. Le flux de visiteurs aux Tours de Merle entraîne une émulation favorable pour l'ensemble du territoire communautaire :

- en terme de fréquentation de sites touristiques privés situés sur le territoire communautaire tels que les fermes du Moyen-Age à Saint-Julien-aux-Bois, les jardins Sothys à Auriac, les vaches pas comme les autres à La-Chapelle-Saint-Géraud, ou de sites touristiques publics tels que les Tours de Carbonnières à Gouilles ou les cascades de Murel à Albussac.
- en terme de plus-value pour les hébergeurs et autres prestataires touristiques (restauration, ...). Il doit ainsi être noté que plus de 55 % des visiteurs des Tours de Merle sont en hébergement touristique, situé en grande majorité sur le territoire de Xaintrie Val' Dordogne et du Cantal.

Au regard de ce qui précède, les Tours de Merle participent incontestablement au développement économique du territoire au regard des nombreuses retombées qu'elles engendrent. Les communes abondent d'ailleurs dans ce sens puisque 41 % d'entre elles ont estimé que la valorisation du site des Tours de Merle constitue un enjeu fort pour elles-mêmes (données issues des carnets d'enjeux complétés en juin 2019 par les communes dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLUi-H).

Le Conseil Municipal de Saint-Geniez-ô-Merle a adopté une délibération de principe le 8 septembre 2017 afin de solliciter le portage d'une étude par la communauté de communes (étude sur l'état du MH et les préconisations en matière de préservation et sécurisation) et d'étudier le transfert de compétence à Xaintrie Val' Dordogne.

Afin de répondre à la sollicitation de la Commune de Saint-Geniez-ô-Merle et tenant compte des répercussions des Tours de Merle sur le territoire, la Communauté de Communes a délibéré favorablement et unanimement en février 2018 à cette demande.

Xaintrie Val' Dordogne s'est ainsi positionnée en tant que maître d'ouvrage de l'étude sur le Monument Historique. Cette étude, menée entre novembre 2018 et juin 2019 avec l'assistance de la DRAC, marque une première étape de la mise en œuvre d'un projet global.

Par ailleurs, à l'issue des conclusions définitives transmises en juillet 2019 par les prestataires de l'étude et permettant de connaître l'enveloppe financière nécessaire à la sécurisation du site, un travail préparatoire à la mise en œuvre du transfert de compétence a été entamé et présenté en inter-commissions et en Conseil Communautaire informel le 12 septembre 2019.

Corinne BOUSSU rappelle que le site des Tours de Merle est géré par la commune de Saint-Geniez-ô-Merle. En 2014, seule une personne y était affectée à raison de 25 heures par semaine. Puis il y a eu une convention signée avec le Département qui a détaché 1 personne à raison de 3 jours/semaine pendant 3 ans, ce qui a permis de travailler et de redynamiser le site (13 000 entrées en 2014, 20 000 cette année).

Elle indique également qu'un fonds de concours de la Communauté de Communes est versé depuis plusieurs années.

Au bout des trois années de développement, le contrat du chef de projet est arrivé à son terme et un nouveau contrat de deux ans a été signé avec le Département.

Corinne BOUSSU informe qu'une étude a été votée afin de connaître l'état du bâti.

Elle explique que la gestion de ce site n'est plus possible pour une petite commune. Toutefois, elle dit que cette gestion a fait l'objet de la création d'un budget annexe et précise que celui-ci est équilibré (dépenses = recettes) 100 000 euros d'entrées et 27 000 euros sur la boutique.

Elle informe que certes, il y a 1,4 millions d'euros de travaux à réaliser qui seront subventionnés à 80 % (région, DRAC) mais qu'il reste des possibilités pour obtenir d'autres subventions.

Corinne BOUSSU indique qu'un gros travail a été fait depuis 5 ans et qu'il reste encore beaucoup à réaliser.

Elle revient sur la présentation faite aux élus municipaux le 12 septembre dernier, et remercie à cet effet les nombreux participants.

Elle indique que la question a été posée au Président du Conseil Départemental, à savoir s'il accepterait que le chef de projet puisse accompagner la Communauté de Communes pendant deux ans de plus et également s'il apporterait un accompagnement financier. Elle ajoute que tous les partenaires sont prêts à aider.

Monsieur le Président dit que ce site des Tours de Merle est le site nature majeur du territoire et qu'il est n'est pas possible de s'en désintéresser.

Il dit qu'il comprend que la gestion d'un site de ce niveau pour une petite collectivité puisse être problématique et remercie Corinne BOUSSU pour le travail réalisé

Il indique qu'à son avis, c'est le site majeur de Xaintrie Val' Dordogne et qu'il est pertinent que ce site devienne communautaire.

Jean-Pierre LASSERRE souligne également le travail réalisé par Corinne BOUSSU. Il dit que la Vice-Présidente de la Région chargée du tourisme, lors de sa venue, a visité Collonges et les Tours de Merle.

Ce site fait partie des sites de visite importants pour le territoire Xaintrie Val' Dordogne et aussi pour la Vallée de la Dordogne.

Jean-Claude LEYGNAC ajoute que le Département est bien conscient de l'importance de ce dossier d'où la réunion qui a eu lieu avec Monsieur COSTE et où la prolongation dans ses fonctions de Madame Nathalie DURIEZ a été validée.

Il dit qu'il y a nécessité d'avoir des sites phares comme celui-ci, qui représente un intérêt économique majeur.

Camille CARMIER met également en lumière le travail réalisé par Corinne BOUSSU. Il rappelle qu'au niveau de la communauté de communes du Canton de Saint-Privat, cette dernière avait décidé de participer au fonds de concours car elle pensait déjà que c'était un produit intéressant touristiquement pour son territoire mais aussi, il y a quelques années lorsqu'il y avait les spectacles « son et lumière » cela représentait déjà un produit d'appel pour le Département.

Il dit qu'il est surpris sur le délai imparti pour rendre la réponse, il ne s'attendait pas à ce que l'on demande une prise de position aussi rapidement. Il s'agit d'une prise de compétence dans la durée avec un devoir de réussite.

Il rappelle qu'il s'agit d'un site de ruines qui a fait l'objet d'études. Les travaux à réaliser ont été priorités par le bureau d'études, mais il peut y avoir des imprévus.

Camille CARMIER demande si la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne a la capacité de pouvoir faire vivre un site comme celui-là (capacité financière).

Il indique également que nous arrivons en fin de mandature et que cela peut poser des problèmes pour les prochains élus.

Il dit qu'il faut être prudent par rapport aux subventions et au montage financier.

Corinne BOUSSU indique que la DRAC s'est engagée à hauteur de 50 % et la Région 25 % sur le Monument Historique et que ces taux sont actés.

Elle explique les raisons de la présentation au conseil de ce soir :

1 - il fallait attendre la fin de l'étude pour présenter un dossier, celle-ci a été présentée en juin 2019

2 - si on vote ce soir, les conseils municipaux disposeront d'un délai de 3 mois,

3 - il est très compliqué de transférer une compétence en matière budgétaire et s'il y a un transfert, il faut qu'il soit fait au 1^{ER} Janvier (au-delà, c'est un travail trop important pour la secrétaire de Mairie et pour la communauté de communes). Le transfert d'une compétence ne peut être effectif qu'au 01/01.

Corinne BOUSSU indique qu'elle ne sera pas candidate aux prochaines élections, elle ne connaît pas son successeur mais indique que personne ne fera ce qu'elle a fait.

Elle indique qu'elle a déjà contacté une entreprise pour un « son et lumière » qui s'appelle maintenant « vidéo-mapping ».

Corinne BOUSSU dit qu'elle a déjà reçu dans sa commune le Sous-Préfet et les services de l'État. Il faut trouver un moyen de faire venir des gens en dehors de l'ouverture du site et créer quelque chose de différent.

Elle indique que cette année un Jeu de pistes « à la recherche du trésor oublié des Tours de Merle » a été proposé par la Gaillarde Académie et a attiré 560 personnes.

Jean-Michel TEULIERE dit qu'il est convaincu qu'il faut prendre cette compétence. Certes, on peut avoir des craintes.

Il dit que le département n'est pas demandeur et que si on attend, cela reviendra de toute façon à la communauté de communes.

Jean-Basile SALLARD dit qu'il y a toujours une prise de risque lorsqu'on s'engage dans une compétence comme celle-ci mais dit aussi que la collectivité a une responsabilité importante, même si on sait que cela sera difficile. Peut-on faire autrement ?

Monsieur le Président dit que c'est le seul site en Corrèze pour lequel le Département a mis à disposition une personne.

Camille CARMIER répond que c'est uniquement pour deux ans.

Monsieur le Président dit que ce n'est pas une question politique et que tout le monde dit qu'il s'agit d'un site majeur à protéger et à faire vivre. La Communauté de Communes est totalement pertinente à exercer cette compétence.

Jean-Michel TEULIERE dit qu'une petite commune gèrait à elle seule ce site et qu'à 30 communes, on devrait être capable d'assurer le même service et être un peu plus ambitieux.

Camille CARMIER répond que c'est un engagement pour les futures équipes, pris à la veille d'élections.

Jean-Marc CROIZET dit que les élus municipaux sont mis devant le fait accompli et regrette que ce soit la Communauté de Communes qui initie le débat et pas les conseils municipaux.

Monsieur le Président répond qu'il ne peut accepter de tels propos et le renvoie aux dispositions du CGCT.

Jean-Claude LEYGNAC rappelle qu'il y a des subventions importantes et l'appui du Département. Il estime que ce site peut même devenir excédentaire et rapporter à terme des finances à la collectivité.

Camille CARMIER dit qu'il espère que l'avenir lui donnera raison.

Jean-Michel TEULIERE dit que ce qui paraît incohérent, c'est que ce site soit géré par une petite commune de 80 habitants qui perd 5 à 6 % de sa population à chaque recensement.

Il pose la question « qu'attend-on ? que le site ferme, que les hébergements du secteur ne soient plus loués, surtout lorsqu'on entend les chiffres en hausse de la fréquentation de la gabare (+ 20 %, hébergements bondés, hausse des entrées aux Tours de Merle ».

Il dit qu'il faut soutenir tout cela. En terme d'accompagnement et d'ingénierie, nous serons plus efficaces à l'échelon intercommunal.

Corinne BOUSSU dit que la question sera de savoir comment la communauté de communes voudra gérer les Tours de Merle (régie, délégation de service public...) et cela passera obligatoirement par une nouvelle discussion.

Camille CARMIER répond que l'investissement est supporté par la collectivité.

Corinne BOUSSU indique qu'il y aura aussi la possibilité de créer une SEM.

Elle dit qu'elle n'est pas inquiète au point de vue financier, mais qu'il faut anticiper le départ et le travail de Nathalie DURIEZ.

Elle ajoute qu'il y a un accompagnement important du Département (contrat de solidarité) et aussi de l'Etat (contrat de ruralité important).

Jean PESTOURIE salue le courage de Corinne BOUSSU et de son conseil municipal. Il trouve dommage que le site des Tours de Carbonières ne soit pas traité avec celui des Tours de Merle.

Francis HOURTOULLE dit qu'il n'y a pas le choix, c'est un super site et cela serait une grosse erreur pour l'avenir de ne pas le prendre, il y a certes des risques mais il faut avancer.

Jean-Claude TURQUET revient sur les propos de Camille CARMIER, à savoir que c'est un engagement pour les futures équipes, mais que ces futures équipes pourraient faire le reproche de ne pas avoir pris cette compétence en temps utile.

Rodolphe MAILLES précise que suite à la discussion de la semaine dernière avec le Président du Conseil Départemental, le Département est prêt à renouveler la convention de deux ans supplémentaires mais en contrepartie, la communauté de communes devra engager très rapidement (au 1^{er} Janvier si transfert de compétence), l'étude sur le mode de gestion du site.

Il indique que le Département dit qu'il ne faut pas attendre les nouvelles élections pour engager cette étude car il n'y aura pas assez de temps. S'il y a transfert et s'il y a convention, le Département demande une réflexion immédiate sur le mode de gestion (régie, DSP, SEM).

Francis HOURTOULLE signale que les urgences figurent dans le tableau et que c'est cela qui est important (détermination de la vitesse des investissements). L'étude est bien faite.

Annie REYNIER dit qu'elle partage les craintes de Camille CARMIER mais dit qu'elle souhaite rester optimiste.

Elle signale qu'il y a eu récemment une émission sur le tourisme dans le Région Nouvelle Aquitaine : Biarritz, Marennes et le Marais Poitevin, et simplement les activités de pleine nature en Corrèze avec une vue sur les murs rouges de Collonges, rien sur la Vallée de la Dordogne. Il y aura un gros effort à faire au niveau du nouvel office de tourisme.

Jean-Pierre LASSERRE dit qu'il est prévu dans le futur bâtiment qui doit être réalisé l'année prochaine, un ensemble de cartographies qui mettra en valeur notre partie de territoire.

Monsieur le Président dit que nous faisons bien partie de la Région Nouvelle Aquitaine.

Jean-Claude LEYGNAC indique que le tourisme en Corrèze représente 200 millions d'euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

« 6.3. Compétences facultatives

6.3.4. Equipements touristiques

- Entretien, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants :
 - la gabare dont l'accès est situé sur la commune d'Hauteffage
 - la sente aux cochons située sur la commune de Neuville
 - les tours de Merle situées sur la commune de Saint-Geniez-ô-Merle »

Article 2 : charge Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Article 3 : autorise Monsieur le Président, en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à Monsieur le Préfet, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.

RESULTAT DU VOTE : 39 Pour 3 Abstentions

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À L'INSTALLATION D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Monsieur le Président indique qu'au regard de la désertification médicale en cours sur le territoire, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne s'est engagée dès avril 2018 dans une recherche proactive de médecins généralistes, en mandatant notamment le cabinet de recrutement CSL Conseil, spécialisé dans le monde médical. A cette occasion, un candidat d'origine péruvienne exerçant actuellement en Espagne a été présenté à la collectivité et a été reçu pendant 2 jours au mois de novembre 2018, afin de lui présenter la MSP et les atouts de notre territoire. A cette occasion, les élus présents et les professionnels de santé ont particulièrement apprécié la personnalité et les compétences de ce jeune médecin.

Ce dernier a toutefois été confronté à d'importantes difficultés avec le CNG, qui est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Santé et qui a pour mission d'instruire les procédures d'autorisation d'exercice s'adressant aux praticiens à diplôme hors Union Européenne. Bien que son dossier ait été déposé dès 2016 auprès de cet établissement, celui-ci n'était toujours pas instruit en mars 2019. Une intervention auprès de M. le Député a permis un déblocage de la situation dans la mesure où le médecin a finalement été auditionné le 2 juillet 2019 par une commission.

Le CNG lui a communiqué le 26 août son autorisation d'exercice en France. Il a alors confirmé son intention de s'installer à Argentat-sur-Dordogne.

A l'occasion de sa visite en novembre 2018, il lui avait été communiqué la possibilité pour lui de bénéficier du Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins (CAIM) qui constitue une aide forfaitaire de 50 000 € versée par l'Assurance Maladie à tout médecin libéral s'installant dans une zone déficitaire.

Toutefois, la collectivité a eu connaissance, à la fin de l'année 2018, de la modification de la cartographie de l'ARS qui ne classe plus Xaintrie Val' Dordogne comme zone déficitaire (et ce sans qu'elle ait été concertée ni informée). De ce fait, tout médecin généraliste s'installant sur le territoire communautaire ne peut plus bénéficier de cette aide conséquente.

Dans cette configuration, au regard de la nécessité pour le territoire d'être attractif et afin de compenser partiellement l'aide auquel le médecin aurait eu droit, il est proposé d'adopter un dispositif d'aides pour l'installation de ce médecin. Il est précisé que cette aide est exceptionnelle et vise à compenser partiellement les avantages qui lui avaient été présentées à l'occasion de sa visite en novembre 2018.

Monsieur le Président remercie le personnel de la Communauté de Communes et plus particulièrement France CHASTAINGT pour le travail réalisé lors de l'accompagnement de ce jeune médecin pour lui faire découvrir notre territoire.

Josiane PIEMONTESE demande où en est l'entrevue d'un médecin femme qui a eu lieu au Mois d'Août.

Monsieur le Président répond qu'elle a donné sa réponse et qu'elle souhaite s'installer en salariat.

Josiane PIEMONTESE demande s'il est possible de prendre une décision de principe pour d'autres demandes.

Monsieur le Président demande si le souhait de l'assemblée est de prendre une décision de principe.

Il rappelle que lors de la venue de Monsieur Portocarrero, il lui avait été indiqué qu'il pourrait bénéficier d'une aide à l'installation de 50 000 euros. Or, aujourd'hui la loi a changé et il ne peut plus y prétendre. C'est pour cette raison qu'il est proposé ce dispositif pour compenser partiellement ce manque.

Il dit que demain, il sera possible de réexaminer la situation s'il y a d'autres demandes.

Josiane PIEMONTESE dit qu'il reste seulement un autre cabinet de médecin de libre. Cela permettrait de pouvoir répondre rapidement à d'autres demandes et représenterait un atout au niveau de la réactivité.

Jean-Claude LEYGNAC dit que cela ramène au fait que l'on pense qu'il n'y a que ce côté (financier) qui puisse ramener les médecins. Sylvie CLAUD n'a pu bénéficier de cette aide car elle s'est installée hors MSP et cela n'a pas été un frein à son installation.

Joël BEYNEL demande pour quelle raison la collectivité prendrait en charge le loyer de son habitation pendant 6 mois.

Monsieur le Président répond que ce dispositif est proposé pour compenser une partie de l'aide forfaitaire à laquelle il n'a plus droit.

Jean-Marc CROIZET demande si le total de ces aides arrive à 50 000 euros.

Monsieur le Président répond que le montant des aides proposées n'arrive pas à 50 000 euros.

Josiane PIEMONTESE demande s'il serait possible d'établir un contrat dans lequel il s'engagerait à rester 24 mois.

Monsieur le Président rajoute que chacun est libre de s'exprimer mais que nous avons une chance d'avoir un candidat dans cette problématique de recrutement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve l'aide exceptionnelle suivante accordée au Docteur Renato Portocarrero, s'installant à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle d'Argentat-sur-Dordogne :

- exonération de loyer pour une durée de 24 mois
- prise en charge du loyer de son habitation pour une durée maximale de 6 mois
- aide à l'acquisition de matériels pour son cabinet dans la limite de 5000 €

RESULTAT DU VOTE :

3 Abstentions

APPEL A PROJET « RELEVER LE DEFİ DÉMOGRAPHIQUE » - RÉVISION DU PLAN D'ACTION ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne est lauréate de l'appel à projets « Relever le défi démographique » en 2018. Pour des raisons de mouvements de personnel en interne, la mise en œuvre du programme d'actions a été retardée.

La Communauté de Communes souhaite ainsi solliciter le report d'une année de la période d'exécution de l'opération, soit du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur un nouveau plan de financement prévisionnel sur trois ans qui permettra la mise en œuvre de la stratégie globale d'accueil et d'attractivité territoriale et du nouveau programme opérationnel composé des actions suivantes :

1. Marketing et communication territoriale
2. Les villages d'accueil
3. Mise en réseau des acteurs locaux et partenariats
4. Développement de l'observatoire économique communautaire
5. Valorisation et développement des labels
6. Soutien à l'emploi et à la formation
7. Développer une culture de l'accueil
8. Devenir terre de tournage
9. Déploiement du wifi territorial
10. Evaluation des actions en faveurs du maintien démographique

Plan de Financement sur 3 ans

Nature des dépenses	Dépenses	Nature des recettes	Recettes
Frais de Personnel (salaires des chargés de mission)	105 638 €	FEDER (50% dépenses éligibles HT) POI Massif Central	100 000.00 €
Prestations externes	111 000 €	Autofinancement	132 484 €
Forfait coûts indirects (15% dépenses de personnel)	15 846 €		
TOTAL	232 484 €	TOTAL	232 484 €

Rodolphe MAILLES explique qu'un premier plan de financement a été adopté le 11 juillet 2018 par le Conseil Communautaire. Néanmoins, ce dernier n'incluait pas des dépenses qui peuvent

l'être (OM, communication...). Il est donc proposé de modifier le plan de financement initial et d'inclure ces dépenses.

Ces dépenses-là pouvaient entrer dans le cadre de l'appel à projets et être financées à 50 %.

L'année 2018-2019 a été mise à profit pour identifier les actions à mettre en place, on a des prestations avec des devis connus.

Corinne BOUSSU et Josiane RACHET demandent en quoi consiste cet appel à projets.

Rodolphe MAILLES répond qu'il s'agit de l'appel à projets pour l'accueil des nouvelles populations pour lequel Xaintrie Val'Dordogne a été lauréate l'année dernière.

Il indique qu'il a fallu présenter un plan d'actions à Massif. Ce plan d'actions présenté a été fait dans l'urgence l'année dernière. Les dépenses et les prestations externes n'avaient pas été identifiées correctement. Aujourd'hui avec un an de recul, un plan d'action complet et fourni a été réalisé.

Rodolphe MAILLES dit qu'il y a eu des réunions auxquelles les communes ont été conviées afin de construire un plan d'actions pérenne.

Monsieur le Président dit que l'on s'efforce, à tous les niveaux, de renforcer l'attractivité territoriale avec une volonté qui s'inscrit dans un programme qui amène les financements.

Article 1 : sollicite le report d'une année du programme d'exécution de l'opération.

Article 2 : valide le plan de financement prévisionnel associé au programme de l'opération, énoncé ci-avant.

Article 3 : charge le Président de toutes les formalités en la matière.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

MSP de SAINT-PRVAT

Jean-Basile SALLARD demande où en est l'avancement du dossier.

Rodolphe MAILLES indique que Andren VAN ZALK, technicien bâtiment à la communauté de communes a réalisé le dossier de consultation des entreprises et le cahier des charges.

Il dit que la consultation est sur le point d'être lancée, il manque la décision formelle du prochain bureau communautaire autorisant cette consultation.

Rodolphe MAILLES demande si l'association des professionnels de santé a déposé son projet définitif, le Docteur TURON avait dit que le dossier serait déposé à la rentrée.

Il rappelle que lors de la réunion du mois de février à Saint-Privat, la communauté de communes devait présenter le programme validé avant l'été, ce qui a été fait et l'association des professionnels de santé devait communiquer son projet de santé modifié. A ce jour, XVD n'a reçu aucune information.

Chemins de randonnées PDIPR

Aline CLAVIERE dit que l'entretien des chemins de randonnée a été réalisé le 30 Juillet. L'entreprise assure le passage d'une personne et l'employé communal est obligé de faire les abords.

Elle demande s'il est possible d'avoir un meilleur service. Elle indique que les dépliants sont demandés au 15 Juillet. Les travaux sont réalisés le 30 Juillet et interviennent trop tardivement.

Jean-Michel TEULIERE complète la demande d'Aline CLAVIERE en indiquant qu'il serait bien que l'association à laquelle on sous traite puisse informer la commune de son passage afin de pouvoir assurer le suivi.

Corinne BOUSSU répond qu'il y a la même problématique sur l'ensemble du territoire (chemins non communautaires entretenus, numéro qui ne correspondent pas). C'est pour cette raison qu'il y a une réunion qui est prévue le 15 Octobre avec l'association IDEE. Tout va être remis à plat. Elle indique qu'il va être demandé à l'Association un balisage au mois de mai et l'entretien à partir du 1^{er} Juin.

Aline CLAVIERE réitère sa demande sur le fait qu'il faut améliorer le service. L'association fait juste le passage pour une personne et il faut ensuite faire les abords.

Corinne BOUSSU dit qu'il faut faire remonter les informations à la Communauté de Communes.

Construction d'un pylône de téléphonie

Josiane RACHET demande des informations au sujet d'une demande de permis de construire déposée par la Communauté de Communes pour la construction d'un pylône de 45 mètres de haut à proximité des Tours de Merle.

Corinne BOUSSU explique que l'État avait lancé en 2016 un appel à projets concernant les zones blanches (268 centre-bourgs et 1300 sites touristiques).

Elle indique que le Département a répondu à cet appel à projets en proposant 6 communes (Bellechassage, Branceilles, Chavanac, Millevaches, Veix et Espagnac) et 5 sites touristiques dont les Tours de Merle.

Corinne BOUSSU dit qu'en 2017, le comité d'engagement de l'Agence du numérique retient la candidature de Saint-Geniez-Ô-Merle.

Elle dit que le Département a conventionné avec la communauté de communes pour déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ce pylône.

Ce dernier se situant sur la commune de Saint-Geniès-ô-Merle, il a fallu trouver une parcelle communale disponible. Les recherches ont duré un an. Finalement une parcelle appartenant à EDF a été retenue.

La demande de permis de construire a été déposée le 14 Mars 2019 en mairie. L'Architecte des Bâtiments de France consulté dans le cadre de l'instruction du dossier a émis le 7 mai un refus.

Suite à cet avis, L'Architecte des Bâtiments de France dans un courrier l'a informé que la loi ELAN a modifié le type d'avis sur ce type de projet mais reste défavorable compte tenu de la situation

de ce pylône en site inscrit. Toutefois, ce n'est qu'un avis consultatif, donc nouvel avis en date du 13 mai 2019 qui annule et remplace le précédent.

Elle indique qu'elle a néanmoins délivré le permis de construire, qu'il a été affiché pendant deux mois en mairie et sur le site.

Corinne BOUSSU indique qu'elle a informé la population concernant cette future implantation, notamment dans des bulletins et les comptes rendus des conseils municipaux. XVD a également communiqué dans ses newsletters et sur son site internet ;

Par ailleurs, l'implantation de ce pylône a été examinée par les services de la DREAL en la personne de Monsieur ARMENAUD.

Corinne BOUSSU informe que si cette implantation a été choisie ainsi, c'est bien le site des Tours de Merle qui a été retenu et non la commune de Saint-Geniez-Ô-Merle. C'est parce qu'il n'y a pas ou peu de réseau pour appeler les secours d'une part, mais aussi parce que nous sommes en 2019 et que nous avons besoin de téléphonie.

Elle indique que des personnes seraient contre son implantation. Que fait-on ? Si le choix s'est porté sur ce terrain, c'est pour de bonnes raisons, et elle considère que les actions de certains sapent les fondements de la démocratie représentative.

Elle dit qu'elle aurait aimé qu'on puisse en discuter en Mairie avant mais pas 3 mois après la signature du permis de construire.

Jean-Marc CROIZET dit que le délai de recours est purgé.

Corinne BOUSSU indique que cela a été compliqué de trouver un terrain et a nécessité un bon nombre de réunions et de rendez-vous. Aujourd'hui tout le monde se réveille. Elle indique qu'elle est ouverte à la discussion.

Laurence DUMAS demande quel est le problème par rapport à l'implantation de ce pylône.

Josiane RACHET répond qu'il s'agit de la vue par rapport au site.

Corinne BOUSSU indique qu'elle a reçu, par ailleurs un courrier par rapport aux ondes.

Jean-Claude LEYGNAC dit qu'il y a eu un avis favorable de la DREAL.

Corinne BOUSSU rappelle que le dossier a été porté par le conseil départemental et la communauté de communes.

Elle dit que Pierre Esterle (Département) lui a confirmé ce matin même l'avis favorable de la DREAL.

Chemins de randonnées

Jean-Claude LEYGNAC dit qu'il y a des problèmes sur le sentier des cascades de Murel, ce parcours a été très médiatisé et il y a entre 20 000 et 25 000 personnes qui le parcourent. Les secours interviennent de plus en plus sur ce circuit, il y a des problèmes de localisation.

Anne VIELLEMARINGE et Corinne BOUSSU répondent que le sentier a été balisé par la communauté de communes.

Jean-Claude LEYGNAC répond qu'il faudrait envisager une réunion avec les Maires concernés.

Sébastien MEILHAC dit que cela a déjà été fait l'année dernière et qu'il y a peut-être des problèmes sécuritaires.

Technicien bâtiment :

Camille CARMIER pose la question du recrutement du technicien bâtiment.

Rodolphe MAILLES répond que le technicien bâtiment a bien été recruté le 15 mai en la personne d'Audren VAN ZALK qui occupait précédemment un poste au conseil départemental des Hauts de Seine. Il a une spécialité en matière d'énergies renouvelables. Il a son bureau Place Delmas avec le service urbanisme le mercredi après-midi, le jeudi et le vendredi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 16.